

**A propos des Viandes insuffisantes.**  
**Deux mots mal appropriés**  
**et un mot pour les remplacer**

par Ch. LEBLOIS

*Une science bien faite est une langue bien faite.*

L'incertitude persiste sur la garantie en matière d'*Hydrocachexie*. Lorsqu'un animal est confisqué pour ce motif, tel tribunal estime que la perte incombe au vendeur, tel autre tribunal que c'est à l'acheteur, un troisième tribunal estime que le dommage est commun et le fait supporter par moitié à chacune des parties.

Pourquoi ces décisions différentes?

Il apparaît bien, qu'en dehors des conditions, tacites ou exprimées de la vente, qu'en dehors du prix de l'animal, vil ou non, le problème de la garantie dans l'*Hydrocachexie* gravite autour du caractère visible ou caché du vice. Est-il visible, c'est telle partie qui succombe, est-il caché, c'est la partie adverse..

Or, qui dit que le vice est ostensible ou cryptique? Certes, l'expert l'expose dans son rapport, mais est-il certain que le juge reste indifférent et se contente de cet avis? Et ne peut-on penser qu'il cherche à se faire lui-même sa religion par ses propres moyens et pour son propre compte? Pour nous, nous ne croyons pas à l'entière passivité du juge, nous pensons que souvent, sinon toujours, il a la curiosité du mot technique et qu'il s'efforce de se représenter lui-même l'aspect de l'animal que traduit ce mot technique. Et nous pensons aussi que l'image que le juge s'est ainsi construite n'est pas sans influencer, consciemment ou non, ses attendus et ses conclusions.

La participation active du juge étant, à tort ou à raison, supposée, sur quels documents ce juge va-t-il travailler? Cela dépendra de ses possibilités. Ou bien il prospectera les publications, les cours magistraux, les ouvrages professionnels et sa représentation de l'animal sera alors exacte, ou bien, et ne pouvant évidemment supposer un instant que les vétérinaires emploient mal à propos les termes de leur métier, il consultera tout uniment les dictionnaires. Il n'y rencontrera bien sûr pas

« *Hydrocachexie* » mais « *Cachexie* », et trouvera de ce mot des définitions qui sont en substance partout les mêmes et qui sont celle de LITTRÉ que voici :

Altération profonde de la nutrition caractérisée par la bouffissure et l'infiltration, un teint jaune et plombé, un sang trop séreux et la langueur de toutes les propriétés des tissus, état qu'on observe surtout après de longues maladies ou à la fin de certaines affections parvenues à un haut degré d'intensité : Scorbut, Cancer, Syphilis (1).

Voilà donc un terme qui stigmatise deux caractères fondamentaux : d'abord qu'il s'agit d'une bouffissure, donc de quelque chose d'apparent — en second lieu qu'il s'agit de la conséquence d'une affection.

Ainsi le mot « cachexie », qui désigne quelque chose qui déforme, sur un être malade, est appliqué à quelque chose qui ne déforme pas sur un être bien portant, à sa maigreur près. En matière de faux sens ou de contresens, on ne saurait faire mieux.

Quant à la « *Cachexie aqueuse* », que le juge peut tenir à bon droit pour l'équivalent d'« *Hydrocachexie* », LITTRÉ la décrit comme un état du mouton, caractérisé par des épanchements thoraciques et abdominaux et un œdème sous-glossien, en rapport avec la présence de douves dans le foie, c'est-à-dire un tableau qui n'est en rien superposable au « portemanteau » bovin, sur lequel on ne trouve jamais aucun de ces trois signes.

Allons un peu plus loin. L'usage a fait de « *Cachexie* » et de « *Etisie* », deux termes techniquement équivalents, deux synonymes professionnels. Or, le mot « *Etisie* » apparaît tout aussi impropre que le mot « *Cachexie* ». Que dit, en effet, LITTRÉ ? Il renvoie d'abord à « *Hectisie* », puis à « *Hecticité* » et dit alors : « Etat particulier de maigreur et de faiblesse causé par la fièvre hectique. »

Tous les dictionnaires reproduisent en substance la même définition.

Or, les animaux auxquels on applique l'étiquette « *Etisie* » ne manifestent aucune faiblesse et leur état n'est point l'aboutissant d'une fièvre de longue durée. Sans doute, tout effet a une cause, et un trouble est certainement à l'origine de ces états de misère et de déchéance, mais ces animaux qui arrivent journellement en quantité à l'abattoir, et malencontreusement dénommés étiques ou cachectiques, ne sont pas « malades » au sens banal

(1) E. LITTRÉ. Dictionnaire de Médecine, de Chirurgie, de Pharmacie, de l'Art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent. 16<sup>e</sup> Édition. 1886. Baillière, éditeur, Paris.

et courant du terme, ne présentent aucun signe clinique pathologique, et le résultat de leur autopsie, où, dans la règle, on ne décèle aucune lésion macroscopique, confirme cette bonne santé apparente qu'ils avaient avant leur sacrifice.

Il ressort de ces constatations, que les techniciens de l'Inspection des Viandes, confondant Pathologie Comparée et Pathologie Identique, ont emprunté à la médecine humaine des termes à acception définie en leur conférant une acception différente. Ils auraient été mieux inspirés en cherchant, et en créant, au besoin, des termes exactement appropriés aux choses que ces termes devaient traduire.

En résumé, les termes « *Etisie* » et « *Cachexie* », tenus pour égaux par l'usage, sont également défectueux et également indésirables, puisque également capables de fausser plus ou moins l'esprit des juges appelés à en connaître. Nous proposons la cure radicale de cette cacographie dommageable, la suppression, en Inspection des viandes, des termes « *Etisie* » et « *Cachexie* ».

Par quoi les remplacer? L'expression « *Maigreur et atrophie musculaire accentuées* » serait juste et elle conviendrait parfaitement puisqu'elle décrit exactement ce dont il s'agit, mais elle est longue et d'une utilisation mal commode, surtout quand on veut la combiner à d'autres termes, notamment à « *Hydro* », qui est d'un emploi si fréquemment nécessaire.

Il nous paraît difficile, voire impossible, de trouver un terme qui pût contenir, à lui seul, ces trois caractères et qui pût encore supporter le préfixe « *Hydro* ». Nécessité est donc de se contenter d'un mot, assez près de l'état à exprimer, neuf, de telle manière qu'il ne puisse prêter ni à équivoque ni à ambiguïté, et auquel, par consentement unanime, sera arbitrairement conféré une acception déterminée.

Deux mots paraissent possibles : *Permacie*, tiré des termes latins *Macies* et *Permacer* (ce dernier utilisé par A. Cornélius CELSIUS, médecin sous Tibère) et *Ischnose*, tiré du grec *ισχνός* qui figure dans PLATON où il est employé dans « La République ». (1) à propos de chiens maigres et dans HIPPOCRATE qui l'utilise à l'endroit du corps et des organes (2). *Hyperischnose*, qui

(1) PLATON. Resp. IV. 422. d.

οἱ δὲ τινὰς ἀκούσαντας τὰυτὰ ἀιρήσεσθαι κυσὶ πολέμειν στερεοῦς τε καὶ ἰσχνοῖς μᾶλλον ἢ μετὰ κυνῶν προβάτοισι πίσι τε καὶ ἀπαλοῖς;

(2) HIPPOCRATE. 74. a.

aurait l'avantage d'exprimer l'accentuation de la maigreur se combinerait désagréablement avec « Hydro ».

Tout bien pesé, et tenant pour assuré qu'il n'est point parfait, nous donnons la préférence à *Ischnose* qui nous paraît plus élégant et sonnait plus agréablement à l'oreille et qui a le mérite, combiné à « Hydro », de former un vocable entièrement hellénique « *Hydroischnose* ».

Si les juges en cherchent la signification, ou bien ils disposent de l'histoire du mot et tout est pour le mieux, ou bien, attirés par l'allure grecque du terme, ils se réfèrent aux dictionnaires et ne peuvent alors que tomber sur « ἰσχνός » qui évoque la seule maigreur, dépourvue des notions inexactes et indésirables de maladie ou de vice déformant.

Nous comptons soumettre ce terme au colloque sur les viandes, auquel nous proposerons la définition suivante qui conclut cette communication :

Ischnose, de ἰσχνός maigre. PLATON Resp. IV. 422. d. et HIPPOCRATE 74. a.

Maigreur et atrophie musculaire accentuées, sur un animal de boucherie ne présentant d'ailleurs aucun signe, clinique ou anatomo-clinique, pathologique. Et éventuellement :

Terme choisi au cours des *Journées de la Viande* tenues à Paris les 18, 19 et 20 décembre 1931, en remplacement des termes impropres et générateurs d'inconvénients : « Cachexie » et Etisie », dont la suppression, en inspection des viandes, a été du même coup décidée.

---